



conduit de ventilation supprimé- quel recours?

Par **sitbonheloise**, le 12/05/2011 à 20:30

Bonjour,

Nous avons acheté notre appartement en juin 2007 après des travaux de rénovation nous avons emmenagé en oct 2007. Au bout de 3 mois , nous avons constaté de la condensation. Après de multiples recherches et avec plus de 1 an et 1/2 d'attente pour avoir un rapport des conduits de ventilation , il s'avère que le conduit de notre salle de bain a été supprimé)(par qui et quand nous ne savons pas. année construction 1900).

ce qui a provoqué des dégats énormes dans notre appartement (moisissure sur tous les murs et matériel + boiserie + nuisible à la santé de notre fils de 2 an et 1/2 et). Nous avons établi un constat d'assurance avec le syndic. L'expert de l'assurance ne pense pas que cela puisse être pris en charge car cela ne relève pas d'une cause suite un dégat (comme des eaux ou incendie). Après de qui pouvons nous nous retourner et que devons nous faire de plus.

Merci pour votre aide

Cordialement

Mme SITBON